

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 avril 2018

## IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 857)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 691

présenté par  
M. Emmanuel Maquet

**ARTICLE 11**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* Au 7° du même I, les mots : « qui ne réside pas régulièrement en France depuis plus de trois mois » sont supprimés. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dès lors qu'un étranger en situation irrégulière constitue une menace pour l'ordre public, l'autorité administrative doit pouvoir l'obliger à quitter le territoire national, quelle que soit la durée de sa présence en France.